

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

AVIS qu'une consultation publique aura lieu **le 31 mars 2026 à 18h00**, au 629, boul. Perron à Carleton-sur-Mer, pour toute personne intéressée à se faire entendre sur :

19b, rue Tracadièche Est : Demande de démolition d'un bâtiment principal situé sur une ligne de lot.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître son opposition motivée par écrit à direction@carletonsurmer.com d'ici le 23 mars 2026.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 13^{ÈME} JOUR DE MARS 2026



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier

(Publication sur le site internet de la Ville le 13 mars 2026)